



Masseur kinésithérapeute

Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

► 1 - Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

- 1.1 - 1^{ère} année, formation à l'UFR de médecine
- 1.2 - Formation à l'IFMK
- 1.3 - Aides financières

► 1 - Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

La formation en Bourgogne est assurée à la fois par la **Faculté de Médecine** et l'**institut de formation en masso-kinésithérapie** (IFMK). Au total 2 cycles d'études d'une durée de 4 ans :

► 1.1 - 1^{ère} année, formation à l'UFR de médecine

La 1^{ère} année de masso-kinésithérapie est commune avec médecine, pharmacie, odontologie (dentaire), et sage-femme.

Depuis la rentrée 2010 la première année de premier cycle (PACES) est commune pour toutes les formations de santé :

- médecine,
- pharmacie
- masso-kinésithérapie,
- odontologie (dentaire),
- sage-femme.

Les enseignements de cette 1^{ère} année sont communs aux quatre filières avec un enseignement spécifique à chaque filière au second semestre. Il est possible de suivre plusieurs modules pour préparer plusieurs concours.

Plusieurs concours sont organisés chaque année (médecine, masso-kinésithérapie, dentaire, pharmacie, sage-femme).

UFR de Médecine

7 boulevard Jeanne d'Arc - BP 87900
21079 **DIJON** cedex

Tél. : 03 80 39 32 00 - Fax : 03 80 39 33 00

Site Internet : <http://medecine.u-bourgogne.fr>

► 1.2 - Formation à l'IFMK

L'entrée à l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) s'effectue sur épreuves à

Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com

www.ijbourgogne.com



l'issue de la 1^{ère} année d'études à l'UFR de Médecine (70 places pour l'IFMK de Dijon)
La formation à l'IFMK se déroule sur 3 ans après l'année universitaire

Un seul institut en Bourgogne :

Côte d'Or

Institut de formation en masso-kinésithérapie de Dijon - IFMK Dijon

6 B chemin de Cromois
21000 DIJON

Tél. : 03 80 65 84 00 - Fax : 03 80 65 34 89

e-mail : ifmk.dijon@wanadoo.fr

Site Internet : www.ifmk-dijon.fr

Les frais de scolarité s'élèvent à 4 400 € par an.

► Pour en savoir plus

Fiche nationale Actuel CIDJ :

- n°2.7522 : « Masseur-kinésithérapeute »

Site Internet :

- www.metiers.santesolidarites.gouv.fr
Le portail des métiers de la santé et du social.

Guide Studyrama :

- « Le guide des métiers de la santé » - avril 2011.



► 1.3 - Aides financières

► Bourses d'études

Des bourses d'études peuvent être obtenues, s'adresser au **Conseil régional de Bourgogne**.

La demande de bourse doit être effectuée entre le 18 août et le 26 septembre 2011.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site Internet du Conseil régional de Bourgogne : www.cr-bourgogne.fr

Pour toutes demandes d'information : bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr

► Contrat « récipro santé »

La Région Bourgogne est parmi les plus déficitaires en personnels soignants. Pour réagir à cette situation difficile, le conseil régional de Bourgogne a mis en place une **allocation territoriale d'études : le contrat « récipro santé »** pour les étudiants sages femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes en échange de leur engagement à exercer leur profession en Bourgogne pendant une durée déterminée.

Un montant fixe est versé mensuellement (de 465 € à 600 € net) durant toute la durée de la formation. L'allocation d'études concerne les étudiants à **partir de la deuxième année de leur cursus de formation**.

Pour plus de renseignements, consulter le site Internet du conseil régional de Bourgogne : www.cr-bourgogne.fr